

# Un trou de 762 millions de primes impayées

## ASSURANCE-MALADIE

Environ 762 millions de francs de primes n'ont pas été payés aux caisses en 2009. Soit une augmentation de près de 6% par rapport à 2008 et un nouveau record.

Toujours plus de personnes ne paient pas leur prime d'assurance-maladie: en 2009, il manquait aux caisses environ 762 millions de francs, un nouveau record, selon le porte-parole de SantéSuisse Paul Rhyn, confirmant une information de la *SonntagsZeitung*.

En 2008, ce montant s'élevait à 718 millions de francs, toujours selon SantéSuisse. L'augmentation l'an dernier, de près de 6%, s'explique vraisemblablement par les mauvaises conditions économiques, selon Paul Rhyn. Et cela malgré des primes subventionnées pour les personnes à revenus très modestes.

### Suspension de couverture

Actuellement, les caisses ont dénoncé quelque 400 000 assurés aux offices des poursuites, selon SantéSuisse. Ce n'est qu'une fois que l'assuré qui ne paie pas ses primes reçoit sa lettre de l'Office des poursuites que l'assurance est en droit de suspendre le remboursement des prestations de soins.

244

26/07/10

5288

Ce droit leur a été conféré dans la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en 2006. Aujourd'hui, 150 000 assurés ne sont plus couverts pour leurs frais maladie. Les hôpitaux se sont également retrouvés en 2009 avec 80 millions de francs impayés.

### Listes de mauvais payeurs

Mais en mars dernier, les Chambres fédérales ont adopté une révision de la LAMal pour éviter des cas de détresse évidente à certains malades incapables de payer leur assurance. Le parlement a décidé que les cantons devraient à l'avenir assumer 85% des primes impayées. Les 15% restants sont à la charge des assurances.

S'inspirant du modèle en vigueur en Thurgovie, les Chambres ont aussi autorisé les cantons à établir une liste des payeurs récalcitrants. Ces listes sont consultables par les hôpitaux, les médecins, les communes et le canton.

ATS